**CELEBRATION DE LA JOURNEE DES TELECOMMUNICATIONS ET DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION SUR LE THEME « LES MEGADONNEES POUR UN MEGA-IMPACT »**

**Lomé, le 17 Mai 2017 -** Le Ministère des Postes et de l’Économie Numérique et l’Autorité de Régulation (l’ART&P) mettent à l’honneur en cette journée les télécommunications et la société de l’information.

La journée mondiale des télécommunications et de la société de l’information (JMTSI), est instaurée par l’Union Internationale des Télécommunications (UIT), Institution spécialisée de l’ONU, créée depuis le 17 mai 1885. Le concept de la célébration de cette date anniversaire a été revu en novembre 2006, lors de la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT, tenue à Antalya (Turquie). La célébration de cette journée a pour but : d’encourager la réflexion et les échanges d'idées sur le thème adopté par le Conseil de l’UIT, de débattre avec tous les partenaires de la société des divers aspects du thème et enfin, d’élaborer un rapport rendant compte des débats nationaux sur les différents aspects du thème, qui sera communiqué à l'UIT et à l'ensemble de ses membres.

Le thème de l'édition 2017 de la JMTSI concerne les enjeux des données : « Les mégadonnées pour un méga-impact ».

Selon l’UIT, il s’agit, par ce thème, mettre l'accent sur le potentiel des mégadonnées au service du développement, l'objectif est d'étudier comment transformer des données imparfaites, complexes et souvent non structurées en informations exploitables au service du développement.

Les mégadonnées, aussi connues sous le terme « big data » se définissent comme l’ensemble de données informatiques générées ainsi que l’ensemble des technologies et des pratiques ayant pour objectif de stocker de très grandes masses de données et à les analyser très rapidement.

L’encadrement et l’exploitation des mégadonnées est au cœur des préoccupations actuelles des différents acteurs. En effet, l’important volume de données générées quotidiennement à l’insu des usagers, constitue une véritable mine d’or. Pas un jour ne passe, sans qu’un scandale numérique en lien avec l’espionnage numérique, la question de la protection des données et le respect de la vie privée, n’éclate.

Les enjeux de ces nouvelles formes de pratiques informatiques bousculent profondément la manière dont les sociétés actuelles interagissent, opèrent et font des affaires. Ainsi, le Big Data est une nouvelle réalité de l’économie numérique : c’est le nouveau territoire de développement et de création de valeur pour les entreprises, les administrations, les citoyens, les collectivités, etc. Les opportunités sont immenses et semblent infinies. C’est pourquoi il devient nécessairement pour les organisations de s’approprier la data.

L’analyse poussée de ces données permet de dégager des éléments d’information pouvant être utilisés comme outil décisionnel au niveau national (Togo), régional (Afrique de l’ouest) et international afin d’atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030.

Le Togo en tant que pays membre de l’UIT, ne saurait se soustraire de cette démarche de l’Union, qu’il appui d’ailleurs très fortement.

C’est pourquoi, le Ministère des Postes et de l’Economie Numérique œuvre notamment pour le rapprochement de l’administration et des administrés, en mettant en place des solutions TIC au service des usagers comme :

* la mise en ligne du site [www.service-public.gouv.tg](http://www.service-public.gouv.tg) qui informe les citoyens de l’ensemble des démarches administratives,
* le [dispositif AgriPME](http://numerique.gouv.tg/node/79) qui transforme le mobile des agriculteurs vulnérables en véritable porte-monnaie électronique pour le versement de subventions étatiques destinées à l’achat d’engrais assurant ainsi leur recensement et identification pour la mise en place d’un système d’identification agricole,
* le [dispositif E-Village](http://numerique.gouv.tg/node/77), qui rapproche les localités (villages et cantons) de l’administration centrale pour la diffusion des messages d’information et d’alerte, et
* le [dispositif SOFIE](http://numerique.gouv.tg/node/78), qui consiste en la mise en place d’une solution basée sur la téléphonie mobile pour signaler rapidement les pannes sur les ouvrages de forage d’eau, suivre et accélérer les réparations tout en appréciant l’efficacité des intervenants.

L’ensemble de ces solutions génèrent d’importantes quantités de données qui peuvent s’avérer très utiles lors des prises de décisions sur des questions d’orientation et/ou de réorientations, des stratégies et de politiques de développement dans tous les secteurs.

En outre, le Ministère œuvre également à la mise à disposition des données publiques également connues sous la dénomination « Open data » avec la mise en ligne d’un site web [www.data.gouv.tg](http://www.data.gouv.tg) et s’intéresse tout particulièrement à la cartographie des données du secteur.

De manière générale est considérée comme Open data, une donnée qui peut être librement utilisée, réutilisée et redistribuée. Il s’agit d’une donnée numérique d'origine publique ou privée, notamment produite par une collectivité, un service public ou une entreprise. Il est opportun de préciser que les données ouvertes ne concernent pas les données personnelles, c’est-à-dire les données qui ne contiennent pas d’information sur des individus en particulier. L’usage de ces dernières, doit être strictement encadré pour protéger les individus des différents abus et danger résultant du traitement des mégadonnées générées. Ainsi, le Ministère travaille également sur [l’élaboration d’un projet de loi sur la protection des données à caractère personnel](http://numerique.gouv.tg/node/283).

Ainsi, le gouvernement Togolais, conscient de l’impact des TIC sur le développement, s’est engagé dans un processus de transformation numérique à travers des projets novateurs, qui, à terme, permettront d’assurer une certaine croissance économique, de renforcer le potentiel de son capital humain, de contribuer à la réduction des inégalités sociales et d’offrir un meilleur cadre de vie à nos populations.

**Chargée de communication** : Delali Kudawoo ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

**Le Ministère des Postes et de l’Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l’Etat dans les domaines des postes et de l’économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l’information et de la communication (TIC) en vue de l’émergence du secteur de l’économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l’Economie Numérique.